

Les origines de Pontivy et les vicomtes de Rohan aux XIIe/XIIIe siècles.

Aujourd'hui sous-préfecture et chef-lieu de canton, la commune de Pontivy se trouve au coeur de la Bretagne. Située à mi-chemin entre la Manche et l'Atlantique, cette zone est drainée par l'Oust et le Blavet et présente un certain nombre de vallées encaissées favorables à l'implantation humaine. Ainsi, se trouvant au bord du Blavet, Pontivy a connu dès l'âge du Fer, puis dans l'Antiquité, une occupation humaine liée à la présence d'un gué naturel, puis plus tard d'un pont à l'époque médiévale. Cependant, ce n'est qu'aux XII^e/XIII^e siècles que naît véritablement et se développe ce qui sera la ville de Pontivy, dans le sillage de la famille des vicomtes de Porhoët/Rohan. L'étude de ses débuts nécessite donc d'aborder l'histoire de ce lignage et de ses origines.

I/ Les origines du lignage des Porhoët/Rohan.

Le premier ancêtre connu des vicomtes de Porhoët/Rohan est un certain Guéthénoc mentionné avec sa femme Alarun et ses fils, lors d'une donation faite au monastère du Mont-Saint-Michel dans les années 990-1007¹ (cf. Annexe I « Tableau de parenté des vicomtes de Rennes et de Porhoët »). S'il n'a jamais été vicomte de Rennes comme le laissent supposer de faux actes rédigés par les moines de Saint-Sauveur de Redon², son fils Josselin accédait lui au titre vicomtal sous Alain III dans les années 1024-1034³. Très tôt, le personnage semble avoir bénéficié d'un statut de premier plan. Nous le retrouvons ainsi fréquemment mentionné juste derrière les membres de la famille comtale/ducale⁴. Dans un acte daté de 1040-1046, il est présent en tant que "*vicomte de Bretagne*" à la cour des comtes d'Anjou, probablement afin de représenter le pouvoir breton alors dans une situation difficile⁵. Enfin, lors de la difficile accession de Conan II au pouvoir face à son

1. *Cartulaire du Mont-Saint-Michel*, fac-similé du Manuscrit 210 de la Bibliothèque municipale d'Avranches f°41(XLI)/f°42r°(XLII).

2. H. Guillotel, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, 1998, p. 20 et 23.

3. P. de la Bigne Villeneuve, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes*, 1876, acte I p. 89-94: "...Gozolinus vicecomes..."

4. Il apparaît comme témoin dans trois actes d'Alain III (H. Guillotel, *Actes des ducs de Bretagne...*, n°28 [v.1024/1034]; n°22 [1032]; n°35 [1037]), dans un acte du comte Eudes, frère d'Alain III (P. de la Bigne Villeneuve, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges...*, acte XIX p. 248/249 : [v. 1040-1062/1064]). Enfin, il est mentionné dans un acte de Conan II (P. de la Bigne Villeneuve, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges...*, acte XVII p.244 [1047]).

5. A. Bourriquen, *Les vicomtes de Rennes et leurs descendants les Porhoët/Rohan face au pouvoir ducal*, 2008, p.60. La situation était alors particulièrement dangereuse pour le pouvoir breton et ses alliés. Outre la minorité du duc breton Conan II jusqu'en 1047, il y avait également celle du comte du Maine Hugues IV. Enfin, le décès du comte

oncle Eudes en 1047, le soutien de Josselin I^{er} semble avoir été décisif⁶. Profitant de son influence, mais également d'un affaiblissement du pouvoir ducal à partir de Conan II, le vicomte avait alors probablement obtenu son accord afin de construire un château sur ses terres familiales. Souhaitant développer sa seigneurie châtelaine de Josselin, il y avait alors fondé un bourg et le prieuré de Sainte-Croix en association avec les moines de Redon⁷. Cependant, c'est surtout à partir de son fils Eudes I^{er} que les vicomtes allaient véritablement se retirer sur leur forteresse en bord d'Oust dans la seconde moitié du XI^e siècle, profitant là encore de dissensions au sein du pouvoir ducal à la mort de Conan II⁸.

Ainsi, dès le début du XII^e siècle, le château de Josselin devient l'élément central et structurant de l'espace des vicomtes de Rennes. Cette évolution se traduit par l'adoption d'une nouvelle anthroponymie. Désormais, les trois fils d'Eudes I^{er}, Josselin II, Geoffroi I^{er} et Alain I^{er} se font appeler vicomtes du château de Josselin⁹. Ils sont également dits vicomtes de Porhoët reprenant ainsi le nom de l'ancien *pagus* carolingien, où se trouve situé le centre de leur seigneurie châtelaine de Josselin¹⁰. Toutefois, afin de renforcer leur emprise territoriale et donc leur domination, les Porhoët se sont également constitué un réseau castral hiérarchisé qui quadrille leur espace. Outre Josselin qui est le pôle castral principal, ils possèdent plusieurs forteresses dès la première moitié du XII^e siècle. Il s'agit ainsi de Perret, Loudéac, Castennec, Rohan, La Chèze, Guémené-sur-Scorff et Pontivy (cf. Annexe « Carte des possessions et de l'implantation castrale aux XII^e/XIII^e siècles »). Tandis que Josselin II, puis son frère Geoffroi I^{er} se réservaient Josselin, leur frère Alain I^{er} de Porhoët entra en possession du château de Castennec¹¹. C'est également lui qui allait faire construire celui de Rohan en 1127 et fonder un nouveau lignage¹² (cf. Annexe III « Tableau de parenté des vicomtes de Rohan aux XII^e/XIII^e siècles »). Cependant, il ne faut pas en exagérer la portée. En effet, conscients de leur proche parenté et de leurs intérêts communs, les Porhoët et les Rohan sont longtemps restés dans une grande proximité¹³. Forts de leur réseau

de Blois Eudes II en 1042 fragilisait le principal et traditionnel soutien de la Bretagne.

6. H. Guillotel, *Cartulaire de l'abbaye de Redon* (en fac-similé), 1998, f°141v°/142. Le vicomte de Rennes Josselin apparaît en tête des vassaux, témoignant ainsi qu'il ne se mêle pas à la révolte d'Eudes contre son neveu Conan II. Il restait ainsi fidèle au fils du duc, Alain III, qui lui avait conféré son titre vicomtal.
7. A. Bourriquen, *Les vicomtes de Rennes et leurs descendants les Porhoët/Rohan face au pouvoir ducal*, 2008, p. 66 à 70.
8. A. Bourriquen, *Les vicomtes de Rennes et leurs descendants les Porhoët/Rohan face au pouvoir ducal*, 2008, p. 77. Il avait alors surtout profité de dissensions au sein de la famille comtale entre Geoffroy Grenonat et le nouveau duc Hoël après le décès de Conan II en 1066.
9. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*: doc. 184 (en 1108), doc. 187 (en 1111), doc. 197 (vers 1118/1128), doc. 199 (vers 1124/1131).
10. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 204: "...Alanus vicecomes Porrohouetensis..."
11. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 197.
12. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 204.
13. Lansdowne ms 229 fol° 114r° et ms 259 fol° 70r°; J.A Everard, *Brittany and the Angevins* p. 63. Entre 1158 et

castral, les Porhoët/Rohan ont ainsi renforcé leur assise patrimoniale essentiellement dans le Porhoët et dans le nord du Vannetais aux XII^e/XIII^e siècles (cf. Annexe II « Carte des possessions et de l'implantation castrale aux XII^e/XIII^e siècles »). Toutefois, certains biens avaient pu être acquis bien en dehors de cette zone en Bretagne, voire même beaucoup plus loin en Angleterre. Ainsi, si un acte de 1204 mentionne certains droits et péages perçus à Vannes¹⁴, certains biens avaient également été obtenus en Angleterre, grâce au mariage d'Alain III de Rohan avec Constance, sœur de l'ancien duc Conan IV¹⁵. Les Porhoët/Rohan possédaient également des biens dans la zone géographique de Pontivy, laquelle située dans la vallée du Blavet a connu très tôt une occupation humaine.

II/ Pontivy, de ses origines jusqu'à la création du château des Salles par les Rohan au XII^e siècle.

En effet, dès le second âge du Fer, l'occupation du Blavet et de ses abords a favorisé la mise en valeur et le peuplement de ce secteur géographique. Un embryon d'organisation territoriale existait déjà et était alors déjà largement tributaire de la maîtrise des points de franchissement de la rivière¹⁶. A l'époque romaine, l'endroit, situé aux confins des territoires des Osismes, des Vénètes et des Coriosolites, a conservé toute son importance. En effet, situé en zone frontière, l'activité y est importante aux points de passage, le long des routes avec des marchés, un artisanat, des sanctuaires...¹⁷ C'est ainsi le cas de Castennec, lieu situé à une dizaine de kilomètres au sud de Pontivy. L'endroit, situé à mi-chemin entre deux capitales de cité, *Darioritum* (Vannes) et *Vorgium* (Carhaix), est alors le principal point de passage. Bénéficiant de cette situation favorable, ce site a alors connu une permanence de l'habitat depuis le second âge du Fer jusqu'à la période médiévale¹⁸. Noyal-Pontivy et Pontivy semblent avoir bénéficié des mêmes conditions

1162, Alain II de Rohan intervenait en faveur de son cousin Eudon II de Porhoët auprès du roi d'Angleterre Henri II contre lequel il avait pourtant pris les armes./ Archives des Côtes-d'Armor Série H (sans côte): « Fonds de l'abbaye de Bon-Repos » ; Dom Morice, *Preuves...*, c. 698. Après 1185, Eudon III de Porhoët est également présent, lorsque son parent Alain III de Rohan fait don de certains biens à l'abbaye de Bon-Repos.

14. Dom Morice, *Preuves...*, c. 800/801.

15. A. Bourriquen, *Les vicomtes de Rennes et leurs descendants les Porhoët/Rohan face au pouvoir ducal*, 2008, p. 103 à 105. En effet, Geoffroi I^{er} de Porhoët s'était vu concéder le *hundred* (canton) de North Molton dans le Devon. Son fils Alain I^{er} la Zouche avait épousé l'héritière de la baronnie d'Hashby dans le Leicestershire. Les vicomtes étaient également possessionnés dans les comtés de Norfolk et de Cambridge, où ils avaient reçu les églises de Fulbourn, Costessey, Bamburgh, Hunningham et la moitié de celle de Bereford.

16. P. Naas, M. Gautier et G. Leroux, *Micro-régions et terroirs: une approche de l'occupation du sol durant la protohistoire et l'antiquité dans quelques zones densément prospectées dans Enclos gaulois et gallo-romains en Armorique*, 1999.

17. L. Pape, *La Bretagne romaine*, 1995, p. 26.

18. P. Naas, M. Gautier et G. Leroux, 1999, op. cit., p. 74. N-Y Tonnerre, *Naissance de la Bretagne, Géographie*

avantageuses.

Au haut Moyen-Âge, Noyal-Pontivy et Pontivy ont vraisemblablement connu une évolution comparable, car elles se trouvent en zone frontière comme Castennec. Ainsi, Noyal-Pontivy est devenue une foire de première importance et semble avoir joué un rôle très important entre l'Oust et le Blavet dans la restructuration du réseau routier local ¹⁹. Son nom semble d'ailleurs attester de l'ancienneté de ce mouvement, puisqu'il révèle un peuplement du Bas Empire ²⁰. Or, le site de Pontivy permet de se rendre facilement à la foire de Noyal-Pontivy, qui se trouve à environ six kilomètres à l'est. En effet, situé sur le Blavet à quelques kilomètres en amont de Castennec, il présente alors une configuration favorable permettant le franchissement de la rivière. Par conséquent, l'endroit a lui aussi concentré l'habitat de bonne heure. Ainsi, le Service Régional de l'archéologie a repéré un certain nombre de sites témoignant d'une occupation ancienne ²¹ (cf. Annexe IV « Carte du SRA »). L'existence d'un menhir, daté du Néolithique et se trouvant dans le cimetière municipal, en est un premier indice. La présence d'un cimetière du premier âge du Fer, et situé au lieu-dit de Coët Stival au nord-ouest de Pontivy, en témoigne également. Surtout, un certain nombre d'enclos du second âge du Fer repérés rue Emile Masson en centre-ville, c'est-à-dire tout près du Blavet, témoignent que ses rives étaient occupées dès cette période. A l'époque romaine, la présence humaine semble s'être maintenue, puisqu'en 1829, un trésor archéologique de 122 médailles romaines était trouvé dans ce qui était autrefois le village de Signan, dont certaines frappées à l'effigie d'Auguste et de Tibère ²².

Dès le XI^e siècle, une motte surplombe probablement le Blavet à proximité d'un ancien gué qui se situait au niveau de l'actuelle Pontivy. En effet, une donnée de nature toponymique semble aller en ce sens. Il existe ainsi encore aujourd'hui une rue de la Motte à Pontivy, laquelle est anciennement attestée, puisqu'on la retrouve en 1675 sous sa forme bretonne *Ar Votenn*²³ (cf. Annexe V « Cadastre de Pontivy de 1814 »). Cependant, si la seule mention de cette rue ne peut permettre d'assurer à coup sûr qu'il y ait eu ici un site à motte, un faisceau d'indices semble pourtant aller en ce sens ²⁴. D'une part, ces constructions étaient le plus souvent élevées dans des zones

historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII^e à la fin du XII^e siècle, p. 121.

19. P. Naas, *La Vallée du Blavet à l'époque romaine*, 1988.

20. N-Y Tonnerre, 1994, op. cit., p. 121/122.

21. Service Régional de l'archéologie (SRA), Cellule Carte Archéologique. Repérages effectués entre 1990 et 1994 et publiés le 30/08/02.

22. L. Rosenzweig, *Répertoire archéologique du Morbihan*, 1863, p. 119.

23. Divi Kervella, *Les noms de lieux de Pontivy*, Office de la Langue Bretonne, p. 34.

24. M. Brand'honneur, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes*, p. 21. Un lieu-dit la Motte ne désigne qu'une fois sur cinq un site à motte

basses comme ici au bord du Blavet²⁵. En outre, celle de Pontivy a probablement précédé deux autres châteaux qui ont été construits aux XII^e et XIV^e siècles (cf. Annexe VI « L'implantation castrale à Pontivy »). Ainsi, si le premier a été élevé à environ 150 mètres au nord-est du site de la motte, le deuxième l'a été à environ 200 mètres. Par conséquent, sa présence dans un contexte archéologique castral, associée à l'existence du toponyme, nous semble bien témoigner de l'existence, probablement dès le XI^e siècle, d'une motte construite en bord de Blavet. Elle était probablement chargée de défendre un lieu de passage important aussi bien du point de vue stratégique que économique. Il ne faut pas oublier en effet que le gué qu'elle défendait était emprunté par les marchands qui se rendaient alors à la foire de première importance que représentait Noyal-Pontivy entre Oust et Blavet²⁶. La motte a-t-elle été une création des ancêtres des vicomtes de Porhoët/Rohan ? Rien ne permet de l'affirmer. Par contre, nous savons qu'ils sont à l'origine d'une forteresse construite au XII^e siècle, laquelle devait également permettre de protéger les intérêts de la famille sur les importantes foires de Noyal-Pontivy.

S'il existe probablement un château construit par les Porhoët/Rohan à Pontivy dès la seconde moitié du XII^e siècle, il est cependant hasardeux d'en assurer l'existence dès le XI^e siècle, comme l'a fait Jean-Marie Le Mené²⁷. Le château des Salles de Pontivy devait autrefois se situer à proximité de la rivière, peut-être en contrebas du château actuel²⁸ (cf. Annexe VI « L'implantation castrale à Pontivy »). Son toponyme est intéressant, puisqu'il pourrait donner une idée de son état primitif. En effet, « Salles » vient du breton « Sal », qui procède lui-même du francique *sal* "habitation, demeure". Il s'appliquait alors une demeure noble possédant une « grand-salle »²⁹. Ce château a probablement été construit par le vicomte Alain II de Rohan après 1128. En effet, son père Alain I^{er}, quittant la forteresse de Castennec, avait fait construire celle de Rohan dans les années 1120³⁰, avant de décéder en 1128³¹ (cf. Annexe III « Tableau de parenté des vicomtes de Rohan aux XII^e/XIII^e siècles »). L'importance politique de la famille est devenue telle entre Oust et Blavet, que l'on assiste alors dès le XII^e siècle à « l'abandon de l'ancien réseau routier gallo-romain et à l'essor de Pontivy comme nouveau noeud routier »³². En effet, dès cette époque, le pouvoir des vicomtes est devenu à ce point incontournable dans la région, que leur château des Salles exerce

25. A. Chédeville et N-Y Tonnerre, *La Bretagne féodale*, p. 188.

26. P. Naas, *La Vallée du Blavet à l'époque romaine*, 1988.

27. J-M Le Mené, *Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes*, T. II, p. 214.

28. Y. Rose, *Le château de Pontivy*, p. 19.

29. A. Deshayes, *Dictionnaire des noms de lieux bretons*, p. 161/162.

30. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 204. Cet acte mentionne en effet qu'en 1127 Alain I^{er} de Porhoët donnait à Marmoutier le bourg situé devant son nouveau château de Rohan.

31. Dom Morice, *Preuves...*, c. 151. Selon la Chronique de Rhuys, Alain I^{er} vicomte de Porhoët et premier seigneur de Rohan serait mort en 1128 : "MCXXVIII...Alanus vicecomes moritur..."

32. P. Naas, *La Vallée du Blavet à l'époque romaine*, 1988.

une forte attraction sur les activités humaines et le peuplement. La forteresse, à la fois lieu de résidence et de pouvoir, polarise également les possessions des vicomtes dans la région de Pontivy (cf. Annexe VII « Pontivy au XIII^e siècle »). Ainsi, la charte rapportant la fondation de Bon-Repos souligne que, dès la fin du XII^e siècle, Alain III de Rohan y possède des moulins sur lesquels il a donné aux moines deux quartants de froment à percevoir tous les ans³³. Par la suite, à la faveur du règlement d'un contentieux survenu entre Geoffroi d'Hennebont et le vicomte Alain V de Rohan, ce dernier se voit, entre autre, reconnaître la possession d'une « terre située à l'extrémité du pont de Pontivy » en 1228³⁴. En 1282, pour son bon service, Alain VI de Rohan reçoit de son vassal, Olivier de Kerlogoden, une maison en pierre sise en Pontivy, qui avait autrefois appartenu à son père Eon Roudaud³⁵. Si les vicomtes possèdent de nombreux biens sur Pontivy, les taxes perçues sur les activités marchandes sont également une importante ressource.

En effet, le château des Salles, en permettant le contrôle d'un pont, est une source importante d'enrichissement pour les vicomtes. Les Rohan y prélèvent des taxes sur le passage des hommes et des marchandises. Ainsi, Alain IV est-il en possession d'une coutume, appelée *passagium*, qu'il perçoit sur le transit des marchandises à Pontivy et dont il donne une partie aux moines de Saint-Martin de Josselin en 1205³⁶. Le pont avait probablement été construit sur le Blavet à l'emplacement de l'actuelle Pontivy à proximité d'un ancien gué. A quelle époque a-t-il été élevé ? Il est difficile d'avoir une certitude à ce sujet. Probablement pas à une date haute comme le suggère une tradition vraisemblablement plus tardive, qui rapporte qu'un pont avait été construit sous la direction de saint Yvi près de son oratoire en 690. Aucun auteur ne vient en effet confirmer ce récit légendaire. Ni la vie de saint Yvi rédigée par les moines bénédictins³⁷, ni Dom Lobineau dans son ouvrage sur les saints de Bretagne³⁸. La première mention concernant Pontivy dans les actes intervient seulement en 1184, dans une charte du vicomte Alain III de Rohan³⁹. Il est donc probable que l'élévation du pont médiéval ait été contemporaine, ou de peu postérieure, à celle du château des Salles à partir de 1128. Il est d'ailleurs probable que les Rohan en soient à l'origine, ceci

33. Archives des Côtes-d'Armor, série H (sans côte) : « Fonds de l'abbaye de Bon-Repos » (original de la charte de fondation); L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 235.

34. Archives de la Loire-Atlantique, B17 ms 1701/3 (français 1545); CGM doc. 259.

35. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 394.

36. Dom Morice, *Preuves...*, c. 800/801 : "...*Praeterea concessi eisdem monachis passagium de Pontiveio...*"

37. *Acta Sanctorum*, octobre T. III, 1770, p. 400 et suivantes.

38. D. Lobineau, *Les saints de Bretagne*, T. II (édition revue par l'abbé Tresvaux), 1885. Il aurait vécu à la fin du VII^e et au début du VIII^e siècle. Originaire d'Ecosse et devenu orphelin, il aurait été recueilli par Cuthbert évêque de Lindisfarne. Fait diacre, il prend l'habit religieux et acquiert une grande réputation grâce à ses vertus et ses miracles. Il gagne l'Armorique et les côtes du Léon, puis se rend dans ce qui sera la paroisse de Saint-Yvi, où il finira sa vie. Son corps sera plus tard rapatrié en Angleterre, où un culte lui sera rendu aux X^e/XI^e siècles.

39. Archives des Côtes-d'Armor, série H (sans côte) : « Fonds de l'abbaye de Bon-Repos » (original de la charte de fondation); L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 235.

dans la mesure où la construction et l'entretien d'un pont représentent alors un coût important que seules les grandes familles aristocratiques peuvent assumer. Il semblerait que l'on trouve encore les traces de ce pont médiéval dans l'actuelle toponymie (cf. Annexe V « Cadastre de Pontivy de 1814 »). En effet, à l'heure actuelle une rue du pont, appelée *Straed ar Pont* en 1673 dans son occurrence la plus ancienne, apparaît toujours sur le plan de la ville. Il faut également souligner qu'elle était autrefois prolongée par la rue de l'Ancien Pont, *ar Pont Kozh* en 1870 et que ces deux voies, qui ne faisaient vraisemblablement qu'une à l'origine, structuraient la vieille cité de Pontivy d'est en ouest⁴⁰. Il semblerait donc que nous ayons ici affaire à l'emplacement primitif du plus vieux pont médiéval de la ville, qui se situait alors probablement dans le prolongement de cette rue.

A partir de la seconde moitié du XII^e siècle, le château des Salles et le pont sont indissociables et forment l'assise du pouvoir des Rohan à Pontivy. L'ensemble a vraisemblablement perduré jusqu'en 1342, date de la mort du duc Jean III et du début de la guerre de succession. Tandis que les troupes anglaises d'Edouard III prenaient Nantes et Vannes, le duc de Northampton assiégeait Pontivy et démantelait le château des Salles. Puis, en 1456, Alain IX de Rohan donnait les restes de son ancien château aux Cordeliers, afin qu'ils y construisent leur couvent⁴¹. Cependant, le château des Salles, tant qu'il avait perduré, mais également le pont qu'il défendait, avaient eu un impact durable sur le peuplement, puisqu'ils ont vraisemblablement été à l'origine de la création de la paroisse de Pontivy au XIII^e siècle.

III/ Pontivy devient une paroisse et le centre politique de la vicomté de Rohan sous Alain VI au XIII^e siècle.

Pontivy a en effet probablement connu un accroissement notable de la population vivant autour du pont et du château au XIII^e siècle (cf. Annexe VII « Pontivy au XIII^e siècle »). Les vicomtes ont alors vraisemblablement estimé nécessaire d'en faire une paroisse afin de mieux assurer l'encadrement des fidèles, mais également afin d'en tirer certains revenus. Nous savons en effet que les ressources de nature ecclésiastique, et notamment la dîme, font alors partie des principales ressources des Porhoët/Rohan⁴². Il est probable que le siège primitif de la paroisse de

40. Divi Kervella, *Les noms de lieux de Pontivy*, Office de la Langue Bretonne, p. 27/28.

41. Y. Rose, *Le château de Pontivy*, p. 19/20.

42. A. Bourriquen, *Les vicomtes de Rennes et leurs descendants les Porhoët/Rohan face au pouvoir ducal*, 2008, p. 101/102. Les Porhoët/Rohan possédaient en effet certaines églises et/ou les revenus qui en provenaient. C'est ainsi le cas au XII^e siècle des églises de Sainte-Marie de Josselin, Rohan, Crédin, Guern et Lanouée. Les dîmes, ressources les plus souvent mentionnées, étaient peut-être leur principale ressource. Les vicomtes perçoivent encore des dîmes au XIII^e siècle, puisque Josselin de Rohan reçoit encore celles de Noyal-Pontivy en 1219 (L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 405). Alain V de Rohan est encore en possession du prieuré

Pontivy se soit alors trouvé au lieu-dit du Cohazé, à environ cinq kilomètres plus au sud au bord du Blavet. La chapelle, encore aujourd'hui connue sous le nom de Notre-Dame du Cohazé ou simplement du Gohazé, est à ce moment là l'église paroissiale. Son nom semble d'ailleurs en attester, puisqu'il signifie « ancienne assise »⁴³. Cependant, le siège paroissial du Cohazé allait être abandonné, probablement à cause de l'attraction exercée sur le peuplement par le château vicomtal et le pont qui ont certainement entraîné sa dérélition. Tandis que le nouveau centre paroissial est transféré à Pontivy, l'église du Cohazé devient une simple chapelle. Il est probable que cette évolution ait eu lieu dès le début ou le milieu du XIII^e siècle, puisque seul le nom de Pontivy apparaît dans nos sources à cette période, sans référence au Cohazé⁴⁴. En 1387, elle est clairement identifiée comme paroisse, car elle doit alors payer au chapitre de la cathédrale un cens annuel de seize sols⁴⁵. Si le souvenir du lien existant entre les deux semble s'être longtemps perpétué⁴⁶, l'élément déterminant est désormais la paroisse castrale de Pontivy qui a connu un essor important tout au long du XIII^e siècle.

Un premier témoignage est perceptible dans la fausse charte de Conan IV de 1160, où le duc confirme tous les dons faits par les nobles du duché aux Hospitaliers ou chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem⁴⁷. Si les informations semblent fiables, elles ont cependant été compilées à partir de plusieurs actes à la fin du XIII^e siècle⁴⁸. Par conséquent, il s'agirait ici d'une description du château de Pontivy datant du milieu ou de la fin du XIII^e siècle (cf. Annexe VII « Pontivy au XIII^e siècle »). Il aurait alors disposé d'au moins un bourg⁴⁹, celui du Tréleau, appelé « Outre leau » en 1673, traduction du breton « Trandour ». Ce toponyme correspond à l'ancien faubourg de Pontivy, aujourd'hui encore situé au-delà du Blavet par rapport au château⁵⁰. L'ensemble possède alors également un hôpital que les Rohan allaient par la suite donner aux Hospitaliers⁵¹. Par conséquent,

de Bodieu en Mohon vers 1230/1258 (Archives de la Loire-Atlantique, B17 Ms 1701/1 (français 1545).

43. Divi Kervella, *Les noms de lieux de Pontivy*, Office de la Langue Bretonne, p. 21 : 1675 : *La chapelle de notre Dame dudit Cohazé*./E. Vallerie, *Communes bretonnes et paroisses d'Armorique*, p. 52./*Le patrimoine des communes du Morbihan*, T. II, 1996, cf. *Saint-Thuriau : chapelle du Gohazé du XV^e siècle, etc.*

44. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 405: "...la vile de Pontivi..." (en 1283)/ Dom Morice, *Preuves...*, c. 1075: "... la ville de Ponthivy..." (en 1285).

45. J-M Le Mené, *Histoire archéologique, féodale et religieuse des paroisses du diocèse de Vannes*, T. II, p. 221./Divi Kervella, *Les noms de lieux de Pontivy*, Office de la Langue Bretonne, p. 96: 1387: *Pontivi*.

46. L. Rosenzweig, *Archives communales de Pontivy* dans l'*Annuaire du Morbihan pour 1875*, p. 31. Une « paroisse du Cohassé-Pontivy » est encore mentionnée dans les registres de Malguénac en 1677. Par ailleurs, elle continua à dépendre de Pontivy jusqu'au Concordat, où elle passa dans la nouvelle paroisse de Saint-Thuriau.

47. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 225 p. 180.

48. A. Chédeville et N-Y Tonnerre, *La Bretagne féodale XI^e-XIII^e siècle*, p. 238.

49. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 225 p. 180. Il est en effet dit dans cet acte que le vicomte avait donné un bourgeois (dans le sens d'habitant du bourg) dans chacun de ses châteaux aux Hospitaliers: "... *unus burgensis in unoque castello suo*". Par conséquent, il existait alors au moins un bourg dépendant du château de Pontivy.

50. Divi Kervella, *Les noms de lieux de Pontivy*, Office de la Langue Bretonne, p. 126.

51. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 225 p. 180: "...*hospitale de Pontivi...*" / Divi Kervella, *Les*

l'ensemble castral atteint peut-être dès le XIII^e siècle une certaine importance, puisque la présence d'un tel établissement est en général liée à un certain « essor urbain »⁵². En outre, le terme *castellum*, utilisé pour décrire Pontivy, s'il peut désigner un château, peut également signifier une « ville » entourée d'une enceinte⁵³. Cependant, si les Rohan y érigent effectivement des murailles au XIII^e siècle, il ne s'agit probablement encore à cette époque que d'une grosse bourgade⁵⁴. Toutefois, la petite cité allait peu à peu s'imposer comme la principale ville de la vicomté de Rohan.

En effet, c'est à partir du début du XIII^e siècle que la vicomté de Rohan s'impose peu à peu comme réalité territoriale. Il y est ainsi fait référence pour la première fois dans les textes en 1228⁵⁵. Si à cette époque elle appartient au vicomte Alain V (1221-1232), il semblerait qu'elle soit véritablement devenue une entité géographique cohérente avec Pontivy comme chef-lieu sous son fils, le vicomte Alain VI de Rohan (1251-1304) (cf. Annexe III « Tableau de parenté des vicomtes de Rohan aux XII^e/XIII^e siècles »). Sa forte personnalité et sa longévité, près de 50 ans d'existence, expliquent en grande partie l'affermissement de cette seigneurie. En outre, Alain VI avait bénéficié de circonstances favorables, puisqu'il avait hérité par sa mère Aliénor d'une partie des terres des comtes de Porhoët, qui venaient s'ajouter à ses nombreuses possessions relevant de la vicomté de Rohan. En effet, le comte Eudes III de Porhoët étant décédé sans héritier mâle aux environs de 1231⁵⁶, ses trois filles et leurs époux s'étaient alors partagé sa succession. Aliénor et Pierre de Chemillé, son second époux, avaient alors reçu le château de La Chèze et sa paroisse, ainsi que La Trinité-Porhoët et la forêt de Loudéac⁵⁷ (cf. Annexe III « Carte des possessions aux XII^e/XIII^e siècles »). Mariée en premières noces au vicomte Alain V de Rohan, elle avait alors transmis ses droits à leur fils. Surtout, Alain VI, comme ses prédécesseurs et notamment son père⁵⁸, était proche du pouvoir ducal. Il renouvelait ainsi en avril 1254 l'alliance que son père avait autrefois contractée avec le duc Jean I^{er} le Roux⁵⁹. Il est probable qu'en retour le pouvoir ducal avait rendu à plusieurs reprises des décisions judiciaires qui, si elles favorisaient le pouvoir princier, renforçaient

noms de lieux de Pontivy, Office de la Langue Bretonne, p. 97. Il existe encore aujourd'hui un Pont de l'Hôpital, autrefois *Pont an Ospital*, qui est peut-être un témoignage de l'existence passée de cet établissement.

52. D. Le Blévec, *Dictionnaire du Moyen-Âge*, p. 690 (*Hôpital*).

53. JF Niermeyer, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, p. 154 (*Castellum*).

54. J-P Leguay et H. Martin, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale*, p. 19 et 39.

55. Archives de la Loire-Atlantique, B17 Ms 1701/3 (français 1545) ; CGM doc. 259: "...in vicecomitatu de Rohan..."

56. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 264.

57. J. Aubergé, *Cartulaire de la seigneurie de Fougères*, doc. XLV p. 168/169/170.

58. ALA B 11 Ms 1691 (français 1535) et Ms 1689 (français 1533) vidimus de 1394 ; CGM doc. 262. En 1231, le duc Jean I^{er} le Roux s'engage à défendre le vicomte Alain V « contre toute créature qui peut vivre et mourir, de bonne foi et sans fourberie, pour défendre toutes leurs possessions... ».

59. Dom Morice, *Preuves...*, c.956/957.

également celui des vicomtes⁶⁰. Par conséquent, bénéficiant d'une vaste assise territoriale et du soutien du pouvoir ducal, Alain VI allait faire de la ville de Pontivy, son principal centre de pouvoir.

Un premier signe de cette évolution tient au fait que désormais Pontivy apparaît comme le lieu principal de règlement des contentieux entre le pouvoir vicomtal et ses vassaux. Tout d'abord, une paix définitive est conclue à Pontivy entre Alain VI de Rohan et Alain de Lanvaux au sujet de certains droits que le vicomte lui réclamait, dont notamment le *mangier*, c'est-à-dire le repas complet dû par le vassal, qu'il était sensé lui fournir à son manoir de Borgel⁶¹. Ensuite, en 1283 intervient un accord entre Alain VI de Rohan et Thomas de Beaumer qui prévoit que les vicomtes se verraient désormais reconnaître l'obéissance des sires de Guémené-sur-Scorff uniquement en la ville de Pontivy et nullement ailleurs dans la vicomté de Rohan⁶². En 1288, un traité est conclu entre Alain VI et Henri II d'Avaugour concernant le mariage de leurs enfants, c'est-à-dire entre Alain fils aîné du vicomte et Agnès, qui stipule que certains vassaux du sire d'Avaugour s'engagent à se rendre comme otages en la ville de Pontivy, si leur seigneur ne respectait pas les termes de l'accord⁶³. Enfin, au mois d'octobre 1288, Geoffroi de Lanvaux ayant perdu l'essentiel de ses terres au profit du vicomte qui les avaient rachetées, sa veuve Tiphaine réclame le tiers de tous ses biens immeubles au titre de son douaire à la cour du duc à Ploërmel. Parvenu à un accord, Alain VI lui accorde, sa vie durant « par aumône et par pitié », quarante livres à percevoir tous les ans à Pontivy⁶⁴. Si ces quatre affaires témoignent de la place prise par Pontivy en tant que principale ville vicomtale au XIII^e siècle, c'est surtout son rôle devenu prédominant en matière de justice qui est révélateur de son nouveau statut.

Déjà, au début du XIII^e siècle, les prédécesseurs d'Alain VI avaient fait de Pontivy l'un des lieux de leur justice seigneuriale. Ainsi, en 1221, un contentieux s'était produit entre la famille d'Audren Birsic et Bon-Repos au sujet de terres que les vicomtes de Rohan avaient données à l'abbaye. Le dénouement de l'affaire avait alors eu lieu à la cour du vicomte Geoffroi I^{er} en

60. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 335. En février 1267 intervenait un accord entre Jean I^{er} le Roux et Alain VI au sujet de la somme de 180 livres que devait Henri de Quénécan au prince. Le vicomte s'engageait à payer la dite somme au duc et il recevait en contrepartie des revenus assis sur les biens d'Henri de Quénécan.

L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 340. En septembre 1270, le duc assigne au vicomte Alain VI, en compensation des préjudices subis à cause de Geoffroi de Hennebont, 1165 livres à percevoir sur les terres de ce dernier en Noyal-Pontivy et en Saint-Gonnery.

61. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 297.

62. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 405.

63. Dom Morice, *Preuves...*, c. 1082/1083.

64. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 420.

présence de ce dernier et de certains de ses vassaux⁶⁵. Par la suite, la cour vicomtale siégeant dans cette cité est encore amenée à trancher certains litiges. L'exercice de la justice est d'ailleurs une prérogative dont le vicomte semble jaloux, puisqu'un contentieux avait été suscité à ce sujet entre lui et un autre seigneur. En effet, un voleur avait été puni par le vicomte Alain VI de Rohan en sa ville de Pontivy en 1285. Thomas de Beaumer, seigneur de Guémené-sur-Scorff, dont le voleur était originaire, estimait qu'il lui revenait de droit de le châtier. Ce à quoi le vicomte avait répondu qu'il était dans son droit, puisqu'il l'avait fait « dans sa ville sur le lieu du larcin... », l'arbitre élu finissant d'ailleurs par lui donner raison⁶⁶. Le soin que met Alain VI à protéger ses droits en ce domaine tient au fait que l'exercice de la justice, hautement symbolique, est l'expression même de son pouvoir qui doit s'exercer sans partage dans la ville de Pontivy.

Enfin, un dernier épisode judiciaire, qui met en scène le vicomte Alain VI et le duc, souligne plus que tout autre que cette ville est devenue à l'orée du XIV^e siècle le siège d'une haute juridiction. En effet, si les relations avec le duc Jean I^{er} le Roux avaient été relativement courtoises, il semblerait qu'elles aient été plus tendues avec son fils Jean II. Peu après son avènement, Alain VI l'accuse, lui et ses hommes, d'avoir commis certains méfaits, parmi lesquels la perception de coutumes et de taxes sur le transport des vins destinés à la cour du vicomte. Alain VI lui réclame quarante livres de réparations. Il demande également le retour des paroisses de Mellionec et Plouray, autrefois propriétés de son père Alain V et détenues injustement par le duc, avec un dédommagement de mille marcs. Il demande encore mille marcs de réparations, parce que l'étang de Pontcallec construit par le duc avait inondé et détruit ses terres. Enfin, il accuse les serviteurs de Jean II de rendre la justice sur ses terres de la vicomté au détriment de la sienne, ainsi que d'y percevoir indument certaines tailles, d'où sa demande d'un dédommagement de mille marcs faite au duc. Ainsi, excédé par tous ces torts commis à son encontre, Alain VI de Rohan assigne le duc de Bretagne à comparaître à sa cour de Pontivy le 27 novembre 1291⁶⁷. Cette épisode judiciaire souligne à l'évidence que la ville de Pontivy était devenue le lieu principal de l'expression du pouvoir politique des Rohan, en même temps que chef-lieu de la vicomté de Rohan au XIII^e siècle.

La ville de Pontivy apparaît très tôt liée au destin de la famille des vicomtes de Porhoët/Rohan. En construisant, après 1128, le château des Salles et un pont à l'emplacement d'un ancien gué, point de passage privilégié pour se rendre aux importantes foires de Noyal-Pontivy, les

65. Archives de Côtes-d'Armor Série H (sans côte): « Fonds de l'abbaye de Bon-Repos »; Dom Morice, *Preuves...*, c. 847.

66. Dom Morice, *Preuves...*, c. 1075.

67. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 430.

Rohan se sont assurés des revenus sur le transit des hommes et des marchandise. Leur installation à Pontivy a dès lors eu un impact important sur le peuplement, puisque l'habitat allait peu à peu se concentrer aux pieds de la forteresse et du pont, au point d'en faire le siège d'une paroisse à partir du XIII^e siècle. En effet, les vicomtes étaient probablement intervenus auprès des autorités religieuses afin que lui soit alors conféré le statut paroissial, dans le but de mieux répondre aux besoins de la population et de s'assurer de nouveaux revenus. Par la suite, Pontivy est choisie par le vicomte Alain VI de Rohan pour devenir le chef-lieu de la vicomté de Rohan. Pourvue d'au moins un bourg et d'un hôpital, elle acquiert dès lors un statut de petite cité. Elle est ainsi connue dans les actes sous le nom de « ville de Pontivy » à la fin du XIII^e siècle⁶⁸. Cette prééminence acquise dans la vicomté de Rohan, Pontivy allait par la suite la conserver. En effet, après la ruine partielle du château des Salles, Jean I^{er} de Rohan en aurait peut-être fait édifier un nouveau dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Son descendant, Jean II, allait également faire construire au même endroit, englobant le précédent, un autre château à partir du printemps 1479, faisant définitivement de Pontivy le chef-lieu politique, judiciaire et militaire du fief des Rohan⁶⁹.

68. L. Rosenzweig, *Cartulaire Général du Morbihan*, doc. 405 : "...la vile de Pontivi..." (en 1283)/ Dom Morice, *Preuves...*, c. 1075: "... la ville de Ponthivy..." (en 1285).

69. Y. Rose, *Le château de Pontivy*, p. 21.